

(À rappeler dans toute correspondance)

Dossier numéro DP 27426 24 A0009

Date de dépôt : 29/02/2024

Demandeur : Monsieur LEMOINE Jérôme

Pour :
Construction d'une extension

Adresse du terrain :
9 impasse des Cygnes
27830 NEAUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AC 345

**CERTIFICAT TACITE RECTIFICATIF D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PORTANT SUR UNE MAISON
INDIVIDUELLE**

Délivré par le Maire au nom de la commune de Neaufles-Saint-Martin

Le Maire de la commune de Neaufles-Saint-Martin, certifie Monsieur LEMOINE Jérôme est titulaire d'une déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP 27426 24 A0009 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 29/04/2024.

Le projet d'extension se situe à l'emplacement de l'assainissement non collectif existant et contrevient au bon fonctionnement de la filière d'assainissement. Il est donc nécessaire de réhabiliter la filière d'assainissement existante et de réaliser une étude au vu de déplacer la filière.

Pour cela, veuillez vous rapprocher du service du SPANC de la Communauté de Communes du Vexin Normand (5, rue Albert Leroy 27140 GISORS – 02.32.27.80.36).

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Neaufles-Saint-Martin,
le 17 juin 2024
Prénom, nom, qualité du signataire
Sonia LACAS,
Maire

